

Soutien à la vie associative

Pour qui ?

- associations
- communes
- communautés de communes

Quelles prestations ?

Nous accompagnons les associations dans...

- le montage de projet
- la recherche de bénévoles
- la recherche de partenariat
- la communication : plateforme web dédiée www.associations67.alsace
- la recherche de formation spécifique (questions juridiques, techniques, règlementaires, etc...)

Nous accompagnons les collectivités sur...

- le déploiement d'une dynamique associative locale
- un projet de territoire faisant appel au tissu associatif local et/ou départemental

Nous animons... un réseau de soutien et d'appui à la vie associative

Nous nous appuyons sur les associations pour construire les politiques

départementales... au sein du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie associative (CODEVA), instance consultative ad hoc au Conseil Départemental, représentants la diversité des associations bas-rhinoises.

Combien ?

Le service proposé gratuit.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67), dans le cadre du déploiement en territoire des Assises de l'Engagement, accompagne les associations mais aussi les collectivités dans leurs projets en

lien avec les associations.

Comment ?

Prendre contact avec le conseiller vie associative de votre territoire.